

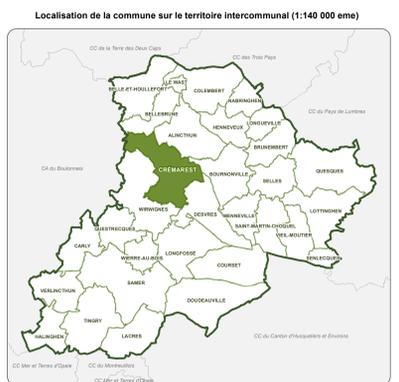
**PLAN
REGLEMENTAIRE
A9**

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

CRÉMAREST

BOULOGNE-SUR-MER ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
Développement (seconde délibération prévue par l'article L.153-15 du Code
 de l'Urbanisme)
 Côte d'Opale APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information :
 En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRi de la Liane approuvé en 2004. Une révision du PPRi est en cours d'élaboration, dont les aléas sont représentés sur le plan C.

- Légende**
- ZONAGE (art.L151-9 du CU)**
- Zones urbaines
 - Zones naturelles et forestières
 - Zones agricoles
- SITE PROJET**
- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
 - Zone Potentielle de Développement Futur
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU
- HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
 - Exploitation Agricole
 - Périmètre 100 m exploitation agricole
 - Captage
 - Surface en eau
 - Cours d'eau (rivière, fleuve)
 - Bâtiment
 - Cimetière
 - Equipement sportif
 - Parcelaire
 - Limite de commune